



Vais je continuer de percevoir mes allocations familiales

Par **Val 02**, le **31/08/2018** à **10:06**

Bonjour,
Je suis une femme veuve travaillant. Je perçois les allocations familiales pour mes 2 filles dont une majeure qui n'est plus étudiante et qui ne travaille pas. Elle veut aller vivre avec son petit ami chez les parents de celui ci.
Vais je perdre les allocations familiales pour ma seconde fille de 16 ans étudiante ?
Merci de votre réponse.
Je perçois aussi l'allocation de soutien familial.

Par **Tisuisse**, le **31/08/2018** à **10:54**

Bonjour,
Qu'en pense votre CAF ?

Par **morobar**, le **01/09/2018** à **08:26**

Bonjour,
Fille majeure certes, mais âgée de moins de 20 ans ET vivant sous votre toit ET à votre charge.
Dès lors que la jeune fille quitte le domicile, vous perdez le droit dans le décompte des enfants et puisqu'il n'en reste qu'un, vous perdrez les allocations familiales qui ne sont pas versées pour un seul enfant.

Par **Visiteur**, le **01/09/2018** à **12:06**

BonjourrrN'oubliez pas que pour la CAF, un enfant est considéré à charge jusqu'à ses 20 ans. Toutefois, vous pouvez bénéficier du versement du complément familial et des allocations logement (voir ici) jusqu'à ses 21 ans